A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir



Objet : Demande de l'abandon du bilinguisme pratiqué dans le métro et le tramway de Marseille, autant dans les annonces faites au public que dans les inscriptions accessibles au public.

Lettre recommandée avec accusé de réception, numéro 1A 124 370 5846 2

Régie des Transports Marseillais - RTM
À l'attention de Monsieur le Directeur général,
M. Pierre Reboud
10-12 avenue Clot Bey
13008 MARSEILLE

Manduel, le 21 septembre 2016

Monsieur le Directeur général,

Par ma lettre du 29 mars 2016, je vous faisais part que les annonces bilingues français-anglais dans le métro marseillais (et celles émises aux stations des tramways), ainsi que les inscriptions bilingues français-anglais aux guichets des billetteries RTM, aux espaces réservés aux services des clients, etc., étaient illicites.

Je vous avais alors rappelé l'article 4 de la loi 94-665, dite loi Toubon et je vous avais prié de bien vouloir faire le nécessaire pour mettre fin au bilinguisme illicite pratiqué par la RTM.

Je vous avais signalé également que pour vous mettre en conformité avec la loi, il fallait jouer, soit la carte du seul français, soit, si vous voulez traduire le français pour les non-francophones, le traduire EN AU MOINS DEUX LANGUES ÉTRANGÈRES.

Dans votre lettre du 21 avril 2016, vous me disiez, entre autres choses, qu'à la station de métro St-Charles, l'intégration des informations en trois langues - français, anglais et espagnol - était effective, or, cela est faux, comme en témoigne les photos prises à cette même station le dimanche 18 septembre 2016 (voir les photos groupées en haute de page) et comme le prouvent aussi les annonces données au micro qui sont toujours en bilingue illicite (nous en avons fait une copie enregistrée).

Bref, depuis ma lettre du 29 mars 2016, rien n'a changé et vous n'avez donc rien fait, apparemment, pour mettre la RTM en conformité avec la loi linguistique de notre pays.

Je vous envoie donc cette lettre pour vous dire que si dans un mois les annonces et inscriptions bilingues sont toujours présentes dans le métro et dans les stations de tramway de Marseille, nous association vous assignera devant le Tribunal d'instance, pour que le juge vous contraigne à respecter la loi. Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de toute ma considération.

Régis Ravat,

Président de l'A.FR.AV

Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Site sur l'inter-réseau : http://www.francophonie-avenir.com - Courriel : afrav@aliceadsl.fr